

Les objectifs pédagogiques :

- Cette session de formation a pour objectif de permettre aux élus de :
- Comprendre les objectifs d'un examen de la gestion par la Chambre régionale des comptes.
 - Connaître les règles qui s'imposent à l'élu comme au magistrat instructeur.
 - Se préparer à un examen de la gestion.

Le Programme :

Les règles :

- Les normes professionnelles de la Cour des comptes, la déontologie des magistrats financiers.
- Les normes internationales.
- Le Code des juridictions financières.
- Résumé des principes fondamentaux.

Les bons réflexes :

- Les relations avec l'équipe de contrôle.
- Les réponses aux questionnaires.
- La gestion de la contradiction.
- Le secret.
- La communication du rapport définitif.

La procédure :

- La programmation par la chambre.
- L'équipe de contrôle et son plan de contrôle.
- L'instruction.
- La contradiction.
- La collégialité.
- Le rapport définitif.

La formation du rapport de la chambre :

- Les étapes de la construction du rapport.
- Le dossier d'instruction.
- Les différents chapitres, leurs significations.
- Les suites du rapport (recommandations, transmission pénale).

Formateur : Monsieur Xavier GIVELET



- Ancien élève de l'ENA (promotion Jean Monnet).
- Sous-préfet pendant 9 ans.
 - Conseiller à la DATAR pendant 6 ans.
 - Magistrat de chambre régionale des comptes pendant 6 ans.

Les points forts de la formation :

Cette séance est organisée sous la forme d'un échange avec un formateur bénéficiant d'une double expérience de sous-préfet et de magistrat financier. Des cas concrets – mais anonymisés – seront analysés.

Modalités pédagogiques :

- Documents support projetés.
- Etudes de cas.
- Jeux de rôle.

Les résultats attendus :

Comprendre les objectifs et le déroulement d'un examen de la gestion et se préparer à vivre cette procédure.

Public :	Format :	Financement et coût :
Elus, collaborateurs d'élus, cadres administratifs, agents de la collectivité.	<p>En intra : dans une salle mise à disposition par la collectivité</p> <p>En inter-collectivité : dans une salle mise à disposition par notre organisme</p> <p>A distance : en classe virtuelle synchrone en présence de Monsieur Xavier GIVELET</p>	<p>Pour les intras, nous consulter pour devis</p> <p>Pour cette session programmée et ou à distance d'une durée de 14 heures de formation le coût est de 700 € TTC .</p>

Evaluation des acquis :

Évaluations régulières pendant la formation en utilisant différents moyens (mises en situation, quiz...) - Questionnaire de satisfaction en fin de session - Attestation de fin de formation précisant les objectifs de la formation - Possibilité d'évaluer les connaissances acquises par QCM - Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire

Accessibilité et référent handicap :

Les établissements de réalisation des actions de formation de la SAS FDEL sont majoritairement des ERP (Etablissement Recevant du Public), les règles d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap sont appliquées. Nous invitons les personnes en situation de handicap qui veulent suivre une de nos formations à nous contacter directement afin d'évaluer ensemble les modalités d'accès requises. Le référent handicap M GILBERT reste disponible pour tout renseignement à ce propos.

Nombre maximum de participants par session de formation : 15 personnes.

Délai d'accès à cette formation : le délai d'accès est abordé différemment selon qu'il s'agit d'une action de formation inter-collectivité, d'une action intra-collectivité ou d'une action à distance. Le délai d'inscription incompressible si financement DIF ELU est de 11 jours ouvrés avant le jour J de la formation.

Résultats en 2021 et 2022 : 100% des stagiaires recommandent nos formations (Mise à jour régulières des résultats sur notre site internet)